



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**Pôle expertise et support
DEC1**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} classe**

Session 2024

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983, modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

VU le Décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;

VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le jury du concours externe d'adjoint administratif principal de deuxième classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2024 est composé comme suit :



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**Pôle expertise et support
DEC1**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} classe**

Présidente du jury :

Mme Magali AMOUROUX, Attachée Principale d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,

Vice-Président du jury :

M. Pierre DOMERGUE, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,

Membres du jury :

Mme Audrey BIANCIOTTO, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, lycée Jean Jaurès, St Clément de Rivière,
M. Laurent BOISSELIER, Personnel de direction, collège Gérard Philipe, Montpellier,
M. Laurent BONNEL, Personnel de direction, collège Victor Hugo, Sète,
M. Fabien CANTON, Personnel de direction, collège Christian Bourquin, Millas
Mme Claudette DAVID, Attaché d'Administration de l'État, DSDEN de la Lozère,
M. Marc DOUILLET, Personnel de direction, collège de Lédignan,
Mme Nathalie ESCANO, Attachée Principale d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,
Mme Emilie FICHOU, Attaché d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,
M. Olivier GARRIGUES, Personnel de direction, collège Jean Moulin, Sète,
M. Gilles GUEVELLOU, Attaché d'Administration de l'État Hors Classe, université de Montpellier,
Mme Pascale HAEGELI, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, DSDEN des Pyrénées Orientales,
M. Guillaume HERZOG, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, DSDEN du Gard,
Mme Annie MOLES ROUVIERE, Attachée Principale d'Administration de l'État, Cité scolaire Françoise Combes, Montpellier,
Mme Karine MUSSARD, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, collège les deux Pins, Frontignan,
M. Bruno PELLICER, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,
Mme Stéphanie QUENUM, Attachée d'Administration de l'État, collège les Pins, Castries,
M. Antonin RAY, Attaché d'Administration de l'État, université Paul Valéry Montpellier 3,
Mme Sylvie RODRIGUEZ, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, DSDEN des Pyrénées Orientales,
Mme Sylvie ROUCOULES, Attachée Principale d'Administration de l'État, lycée Jean Jaurès, Saint Clément de Rivière,
Mme Agnès ROUJON, Attachée Principale d'Administration de l'État, CROUS de Montpellier,
M. Patrice ROURE, Personnel de direction, collège Denis Diderot, Alès,
M. Clément ROUSSELIN, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, rectorat de Montpellier,
Mme Elidie ROUX, Attachée d'Administration de l'État, collège Emmanuel Maffre-Baugé, Paulhan
Mme Cora-Line SERY, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, collège Port-Marianne, Montpellier,
Mme Valérie VIDAL, Attachée d'Administration de l'État Hors Classe, lycée Émile Peytavin, Mende,

Mme Patricia WIRTH PYRAM, Attachée d'Administration de l'État, CROUS de Montpellier,
M. Christophe WITTENBERG, Attaché Principal d'Administration de l'État, lycée Paul Valéry, Sète,

ARTICLE 2 : La présidente du jury est assistée d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer la présidente dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le **26 FEV. 2024**

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL